



CH LAVAUUR



Le 22 mars 2011

CHSCT DU 14/03/2011

Présents :

Monsieur Rogez, Directeur, président CHSCT
Monsieur Delmas, DRH
Monsieur Périn, Directeur Services Economiques
Monsieur Garcia-Gil, DSSI
Monsieur Lipin, Ingénieur Services Techniques
Madame Sauvadet, Médecin du travail

Monsieur Esquilat, CGT, secrétaire CHSCT
Madame Landois, CGT
Madame Lauret, CGT
Madame Brot, FO
Monsieur Soriano, FO

Questions CGT refusées par le directeur :

- SMUR : Composition équipe ? Qui est autorisé à conduire ? Quel permis est-il nécessaire d'avoir ? (3^{ème} refus successif d'aborder cette question).

Le directeur fait un préambule sur l'aide financière apportée par l'ARS concernant la construction du futur bâtiment accueillant le SSR et la Maternité. Cette aide est d'un montant de 5,6 millions d'euros pour un coût total de près de 15 millions d'euros.

La démolition de l'ancien long séjour devrait débuter cette année et la fin des travaux est prévue pour fin 2014.

Si la CGT se réjouit de cette annonce, nous restons perplexes quant aux engagements pris par la direction : il faudra que ces services soient remplis à 100% : 60 lits de SSR et 850 accouchements par an pour la maternité. En clair toujours plus de rentabilité. De plus, c'est du « donnant-donnant »... surtout pour l'ARS : pas de nouveau financement ni de nouvelles aides avant 2020 ! Donc pendant 10 ans, pas de grande réfection de services par exemple !

BILANS TRAVAUX 2010 ET PREVISION 2011 :

Un point sur les travaux réalisés en 2010 est fait par l'ingénieur.

Une projection pour 2011 est aussi faite et nous notons que des demandes CGT formulées en CHSCT ont été prises en compte :

- PTI aux urgences avec report UHCD et médecine
- Store brise soleil bureau consultation scanner
- films protecteurs solaires locaux scanner.....etc...

1. Bilan des Accidents de travail 2010 (question CGT et administration) :

Madame Sauvadet, médecin du travail nous fait un exposé précis des accidents de travail pour 2010. Il y a en eu 84.

Dans le détail : 13 AES, 5 plaies, 1 brûlure, 9 trauma, 21 dû à un effort, 6 dû à un objet, 10 glissades, 5 agressions, 2 produits toxiques, 4 trajets, 1 rechute et 4 divers.

Commentaires CGT : Nous sommes toujours dans la même moyenne des années précédentes (81 en 2009). Une sensibilisation des agents est à faire concernant les accidents dû à un effort qui semble toujours très élevé. Il faudrait aussi refaire une sensibilisation des agents concernant les accidents dû aux piqûres de seringues.

2. Point sur la réorganisation de la Mapad (question CGT) :

La CGT rappelle à la direction que la réflexion sur la réorganisation dure depuis plus d'un an et qu'il serait temps que des solutions soit apportées.

Explications Direction : Le DSSI nous explique que la réorganisation a déjà commencé. Il y a 4 IDE temps plein de l'hôpital (plus d'intérimaire). L'IDE ne prépare plus les médicaments, c'est la pharmacie qui le fait. De ce fait l'IDE a plus de temps pour aider au service. Les AS apportent le petit-déjeuner au lit directement dans les chambres. Cela évite les va et vient incessants. Tout le personnel est remplacé.

Commentaire CGT : *4 IDE TP : enfin il y a un suivi. Quand à l'organisation, seules les AS qui y travaillent sont à même de dire si cela leur convient ou pas. La CGT regrette qu'il ait fallu plus d'un an pour essayer de faire quelque chose. De plus, la convention tripartite qui nous lie au conseil général ne sera renégociée qu'en septembre et nous espérons qu'elle sera favorable au recrutement de personnel, car aucune réorganisation quelle qu'elle soit ne sera valable si les moyens humains ne sont pas au RDV.*

3. Point sur la mise en place de l'Unité Psychiatrique de Castres -UPC- (question CGT) :

L'unité ouverte sur Castres est composée de 25 lits d'un côté et de 15 lits de l'autre, soit au total 40 lits. Nous avons aussi la responsabilité des urgences psy. La CGT demande les effectifs qui composent les 40 lits, les urgences, mais aussi les moyens fournis pour le bon fonctionnement de l'unité. Mais nous avons aussi parlé de la sécurité de la secrétaire qui est seule et exposée aux patients mais aussi aux familles. Les agents ont informé la direction par le biais des fiches d'événements indésirables.

Explications Direction : Le DSSI nous indique qu'il y a 23 IDE pour les 40 lits et 6 IDE aux urgences. Il y a également 13 AS en poste. Pour la direction, il manque 1 IDE qui est en arrêt maladie, 2 mi-temps absents et 1 congés maternité.

Les soucis techniques rencontrés lors de l'aménagement ont été résolus, à savoir un lecteur de badge pour l'ascenseur, le fax a été déplacé dans un local fermé pour plus de sécurité. Quand à la sécurité de la secrétaire, personne n'y avait pensé ! L'ingénieur intervient en expliquant qu'il a reçu une demande en ce sens et qu'un DECT avait été fourni à la secrétaire qui peut appeler les soignants si besoin. Enfin l'ingénieur nous affirme que les problèmes liés à la mise en place de l'astreinte des plombiers qui doivent se déplacer de Lavaur vers Castres quand il y a une alarme incendie sont réglés. Si au départ, cela fut laborieux, les choses vont mieux aujourd'hui, il y a beaucoup moins de déplacement. Le directeur nous indique également que le signalement par les fiches d'événements indésirables n'est pas approprié et qu'il faut faire des bons de travaux. Il menace purement et simplement de supprimer ces fiches, qui pour lui ne seraient pas utilisées correctement.

Commentaire CGT : *23 IDE moins 2 mi-temps et moins 2 arrêts... ça fait déjà beaucoup et l'équipe en ressent les conséquences. En effet, les ateliers thérapeutiques mis en place pâtissent déjà du manque de personnels. De plus, que personne n'ait pensé à la sécurité de la secrétaire paraît incroyable ! On pense à sécuriser le fax mais pas la personne qui s'en charge !!! La direction nous affirme que jamais personne n'a abordé la sécurité au secrétariat. Mais il semble exister des demandes en ce sens ! La CGT pense que la direction peut aussi faire des propositions et aurait pu penser à la*

sécurité de ses agents ! Quand à l'astreinte des plombiers, nous y sommes opposés, il y a des services techniques sur Castres. Le temps que l'agent de Lavour arrive à Castres, surtout de nuit, il faut près de 45 min... Pendant ce temps les sirènes hurlent, le système de désenfumage ouvre les trappes et refroidit l'ensemble du bâtiment, qui accueille des patients psy...

4. Conditions de travail des IDE, des secrétaires des consultations avancées (CGT) :

La CGT s'inquiète du nombre d'heures supplémentaires et de la charge de travail des agents de ce service notamment dû aux retards répétés de certains médecins du CHU.

Explications Direction : Le directeur a informé le directeur du CHU que ces retards successifs portaient préjudice aux consultations et que plusieurs patients s'étaient plaints de la situation. Il se dit aussi conscient de la charge de travail que cela génère pour les agents. Il espère qu'il sera entendu et que cette situation sera rapidement réglée.

Commentaire CGT : Nous sommes satisfaits de l'intervention du directeur, et souhaitons que cela porte ses fruits.

5 Auvent zone fumeur sur le site de Guiraud (question CGT) :

Nous demandons à la direction la mise en place d'un auvent zone fumeur sur le site guiraud.

Explications Direction : Pour le directeur c'est non. La zone est matérialisée en bleu devant l'ancien long séjour, qui va être détruit cette année, donc elle va encore changer de place.

6 Déclaration du nombre d'actes de violences du CH Lavour à l'observatoire national des violences en milieu hospitalier (ONVH) (question CGT) :

Chaque année, les établissements hospitaliers doivent informer l'observatoire national des violences du nombre d'actes de violences.

Explications Direction : S'il y a bien un relevé interne, il n'y a pas de déclaration officielle. Le DRH précise que cela sera corrigé dès l'an prochain.

Commentaires CGT : Un comble !!! On savait que la direction n'était pas fan de communication, mais à ce point ! De plus, quand on nous annonce le chiffre du nombre d'actes de violence (3, pour l'ensemble du CH) on se rend compte qu'il ne correspond pas au chiffre des agressions fourni par la médecine du travail (5 pour l'ensemble du CH). Donc la CGT vous demande de remplir systématiquement un relevé de situation de violence et de faire une déclaration d'accident de travail dès que vous êtes victime d'une agression.

CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Permanence le mardi de 9 h à 16 h. tél. : 05 63 83 30 38 ou 3038 cgt.chlavour@wanadoo.fr

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr